



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE											
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■							
		p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0						
		Nombre de logements	max.	1	0						
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■							
		Jumelée									
		Contiguë									
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--						
		Largeur minimum	(m)	7	--						
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--						

TERRAIN									
	Superficie minimum	(m ²)	800	--					
	Largeur minimum	(m)	20	--					
	Profondeur minimum	(m)	30	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
	Avant minimum	(m)	6	--					
	Avant maximum	(m)	--	--					
	Latérale minimum	(m)	3	--					
	Total des deux latérales minimum	(m)	6	--					
	Arrière minimum	(m)	6	--					
	Espace naturel	(%)	30	--					
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--					
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--					
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)							
		(2)							

ZONE:	Ha 615
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville
- (2) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **mars 2012**